

Rapport du comité des finances et de la vérification
AGM 2017
Charlottetown, I.P.E.
2 juin 2017

Monsieur le président, membres du conseil d'administration, Gouverneurs et Membres de l'Association des vétérans de la Gendarmerie royale du Canada. Veuillez agréer ce rapport en tant que rapport annuel du Comité de vérification et de finances pour l'AGM 2017.

Le comité

À la suite d'une recommandation postérieure à l'AGM 2016, le Comité des finances et de la vérification est en train de se restructurer pour mieux refléter l'Association nationale. En 2016, il a été recommandé que le Comité soit composé d'un président, qui serait un administrateur de l'Association, un représentant parmi les quatre Régions et le Trésorier national, en tant que conseiller et membre d'office. Les quatre représentants régionaux seraient des membres ayant droit de vote, le président voterait uniquement en cas d'égalité et le trésorier national fournirait des conseils en matière financière lors de sa consultation.

Le Comité de 2016/2017 est composé du soussigné comme président, des vétérans Jim Skanes pour la Région de l'Atlantique, un poste vacant pour la Région centrale, Don Belke pour la Région des Prairies, Ron Morse, de la Région du Pacifique et Peter Sorensen, trésorier de l'association membre en vertu de sa charge.

Il a été difficile de remplir les postes de membre du comité et je tiens à remercier les présents membres, avec un remerciement spécial à Don Belke, qui a été un membre très précieux.

Le mandat

Le mandat actuel du Comité de la vérification et des finances est très limité et, pour la plupart, les fonctions du Comité sont menées par d'autres membres du conseil d'administration. Ces fonctions existaient avant la restructuration du Comité. Un nouveau mandat devrait être examiné et approuvé par le conseil d'administration. A SUIVRE.

La tâche

Au début du mois de janvier, le président Al Rivard a chargé le Comité d'examiner les « cotisations » de l'Association en tenant compte de la création d'un ensemble total incluant la revue *the Quarterly - la Trimestrielle*, le Fonds MLD, la collecte centrale des cotisations, la question de la collecte de fonds et du commerce électronique.

Les membres du Comité qui étaient disponibles se sont rencontrés et ont discuté des problèmes. Les recommandations sont les suivantes:

La revue the Quarterly - la Trimestrielle et le Fonds Maintiens Le Droit

On a estimé que, parce que la revue the Quarterly - la Trimestrielle et le Fonds MLD ont leur propre conseil d'administration et fiduciaires, le comité n'a pas pu faire de recommandations concernant ces deux fonctions jusqu'à ce que les deux conseils d'administration soient d'accord pour entamer des

discussions avec le comité des finances et de la vérification. Aucune autre considération n'a été donnée pour le moment et aucune recommandation n'est présentée.

La collecte des cotisations de façon centralisée

En ce qui concerne la perception des cotisations à un emplacement central, le Comité a estimé que la méthode actuelle de perception des cotisations était le meilleur système. Le fait que les cotisations seraient collectées à un endroit central mettrait le fardeau de la collecte, de la tabulation, de la comptabilité et de la distribution des fonds aux divisions sur les épaules d'une seule personne, alors que notre système actuel de cotisations est maintenant réparti parmi les 30 divisions. Le Comité estime que le fait que les cotisations soient collectées dans un endroit central mettrait les divisions au désavantage de ne pas savoir qui a payé et qui ne l'a pas fait. Certaines divisions, sinon toutes, estimeraient que le contrôle leur aurait été retiré et transféré à l'emplacement central. En outre, d'autres organisations telles que *Lions International*, *The Masons of Saskatchewan* et la *Légion royale canadienne* qui ont été consultés sur la perception des cotisations dans leurs organisations respectives, ont tous convenu que les trésoriers des succursales locales de leurs associations respectives le faisaient mieux. La recommandation du Comité serait le *statu quo*.

Commerce électronique

Le Comité croit qu'il est possible d'utiliser le commerce électronique pour le transfert de fonds. Le commerce électronique est un système de conduite d'affaires en ligne et conçu pour le paiement de produits achetés en ligne. On pourrait dire que l'Association des vétérans de la GRC fournit un produit, ce produit étant l'achat d'adhésion. Tous nos membres ne sont pas à l'ère électronique et, par conséquent, le Comité estime que le commerce électronique devrait être intégré progressivement à l'Association pendant une certaine période. Le Comité estime que le commerce électronique ne devrait pas être imposé aux membres plus anciens de l'Association. Le Bureau national et les divisions peuvent utiliser le commerce électronique pour transférer des fonds, mais le transfert électronique et le transfert manuel des fonds devraient toujours être disponibles pour les membres pour le paiement des cotisations.

Collecte de fonds

Le Comité est conscient que la seule méthode de collecte de fonds dans laquelle un reçu d'impôt peut être émis se fait par l'entremise du Fonds MLD. À l'heure actuelle, il n'y a pas de politique ou de lignes directrices pour les divisions pour recueillir des fonds, comme la collecte de fonds pour aider les membres de la Force suite au feu de forêt de Fort McMurray ou la campagne *Go Fund Me* pour la famille du gendarme Sarah Becket en Colombie-Britannique. Le Comité recommande vivement que la politique soit élaborée immédiatement pour de tels événements de collecte de fonds. Le Comité estime en outre que de tels événements de collecte de fonds devraient être laissés à la discrétion de la division locale. Le commerce électronique pourrait être une méthode de collecte de ces fonds.

Effectifs

Cette partie du rapport est présentée conjointement avec le Comité des effectifs et du recrutement. À l'heure actuelle, il existe un grand nombre de membres sans droit de vote dans l'Association qui reçoivent les mêmes avantages et privilèges que les autres membres, mais l'Association nationale ne retire aucun bénéfice financier de ces membres. Selon le rapport du Comité des effectifs et du recrutement en 2018, il y aura 3900 membres civils supplémentaires qui seront admissibles à l'adhésion à l'Association.

Les articles de prorogation et les statuts de l'association prévoient que le conseil d'administration décide qui paie les cotisations et à quel montant. Au cours des derniers mois, il y a eu une certaine discordance

en ce qui concerne le montant des cotisations pour 2017 et comment ce montant a été déterminé. Le statut 35 prévoit que le conseil d'administration détermine qui paie les cotisations et quel montant. Pour faire autrement, il faudrait une modification aux statuts et à ce moment-ci, aucune modification n'est recommandée. Il est toutefois recommandé que le conseil d'administration informe mieux les divisions quant à la durée des cotisations pour l'exercice financier à venir et que les membres soient notifiés en temps opportun.

Le comité des effectifs et du recrutement a exprimé le consensus selon lequel aucune catégorie ne correspond à tous les membres, c'est-à-dire que l'Association des vétérans de la GRC a besoin de deux catégories de membres, de membres ayant droit de vote et de membres qui n'ont pas droit de vote. Les membres sans droit de vote pour la plupart sont des personnes qui ont été invitées à l'Association pour une raison ou une autre. Certains sont des veuves ou une famille d'vétérans, certains ont eu une association avec la Force pendant de nombreuses années et certains ont fourni un service à la Force et/ou à l'Association, et ont donc été invités à se joindre. La plupart, sinon tous les membres sans droit de vote ne sont pas concernés par le fonctionnement interne de l'Association et se contentent d'être associés à l'Association des vétérans de la GRC, uniquement pour l'aspect social de l'adhésion.

Les problèmes reliés aux membres associés (sans droit de vote) doivent être examinés par le conseil d'administration le plus tôt possible.

WT (Bill) Greenslade, président, Comité des finances et de la vérification